



Procès-verbal des délibérations Du Conseil Municipal

Séance du 28 juillet 2014

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2

Convocation adressée le 23 juillet 2014
Procès-verbal des délibérations affiché le 30 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le 28 juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Fabienne AYENSA

Présents : Fabienne AYENSA, Sophie BAGNERIS, Christine BIZEAU, Serge CHAULET, Philippe DELGUE, Jonathan DUHAU, Patrick ELIZAGOYEN, Mado ERRECART, Monique ETCHEVERRY, Eliane ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Danielle LABROUCHE-DASSE, Thierry LAFITTE, Annie LAGRENADE, Peio LARRAMENDY, David LARREGUY, Jean-Baptiste LARROQUE, Olivier MARCARIE, Jean-Michel OSPITAL,

Absents : Maryannick DOYHENARD (procuration à Fabienne AYENSA), Sophie LOUIT (procuration à Mado ERRECART), Florence DOYHAMBEHERE, Jean-Louis ROUX.

Secrétaire de séance : Pascal JOCOU

Objet : Désignation d'un correspondant défense

Mme le Maire propose de désigner un correspondant défense au sein du Conseil Municipal. Son rôle est de servir de relais entre le ministère de la défense et la commune. Il remplit une mission d'information et de sensibilisation des administrés de la commune aux questions de défense

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DESIGNER M. Serge CHAULET, conseiller municipal, comme correspondant « défense » de la commune.

Objet : Contrat d'emprunt pour financer l'aménagement du restaurant Joanto

Mme le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 175 000.00 €.

M. Pascal JOCOU, Adjoint au Maire expose qu'après consultation et analyse des propositions présentées par trois organismes bancaires, il propose de retenir l'offre de la Banque Postale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1 A

Montant du contrat de prêt : 175 000.00 €

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2029

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 175 000.00 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 23/09/2014 avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2.77 %

Base de calcul des intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission

Commission d'engagement : 500.00 €

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générale version CG-LBP-2014-03 y attachées proposées par la Banque Postale et après en avoir délibéré, décide à la majorité :

Pour : 16

Abstention : 5 (JM OSPITAL, JB LARROQUE, T LAFITTE, D LABROUCHE DASSE, CH BIZEAU)

- De retenir la proposition présentée par la Banque Postale
- D'autoriser le Maire à signer le contrat à intervenir



BRISCOUS le 30 juillet 2014

Le Maire,

Fabienne AYENSA